

Du projet...

ANI du 21 janvier 2008

Projet de loi 28 mars 08

Loi du 25 juin 2008

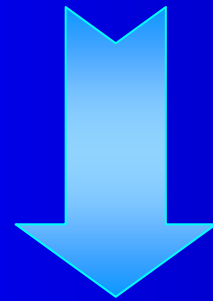
Décrets et arrêté du 18 juillet 2008

Circulaire du 22 juillet 2008

... à l'application de la loi

La flexisécurité ?

Employeurs & Salariés



Flexibilité accrue par +
de souplesse pour
embaucher et licencier

- *Création d'un nouveau mode de recours au CDD*
- *Nouveau mode de rupture du contrat de travail*

Sécurisation des
parcours prof. par
préservation ou dév.
des droits

- *Renforcement des valeurs essentielles du contrat de travail*
- *Amélioration indemnisations*

Des garanties nouvelles pour le salarié

CDI confirmé

Indemnisation maladie
/ 1 an d'ancienneté

Indemnités licenciement
/ 1 an d'ancienneté

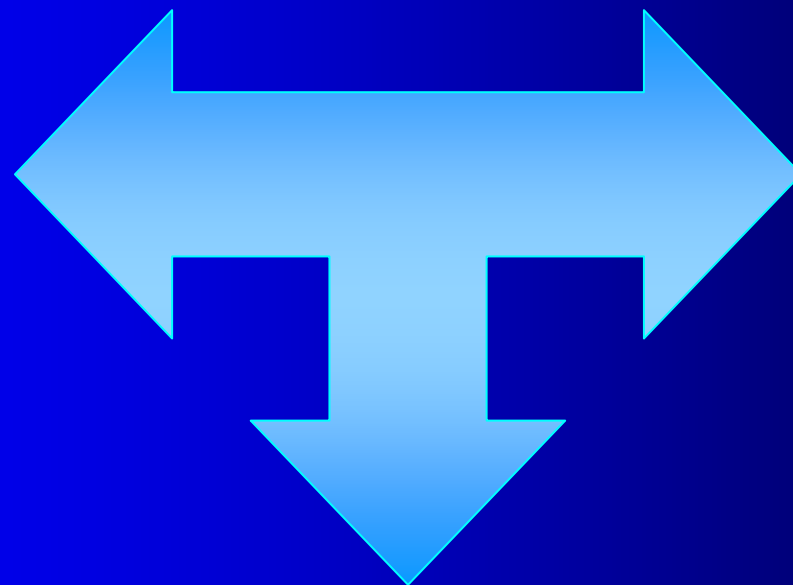
Stages fin études dans
période d'essai

Cause réelle et sérieuse
pour licenciement

Abrogation CNE...

Indemnisations maladie

1 an
d'ancienneté
au lieu de 3



+ de 5 ans
d'ancienneté
= 10 jours de
plus

Délai de carence de
7 jours au lieu de 10

Les 3 principales mesures de la loi

La période d'essai

Le CDD à objet défini

La rupture
conventionnelle

La période d'essai : 3 durées

2 mois
pour Ouvriers et
Employés

3 mois
pour AMT

**! Stage de fin
d'étude incluse
dans période
d'essai !**

4 mois
pour les Cadres

Renouvellement compris

4 mois
pour Ouvriers et
Employés

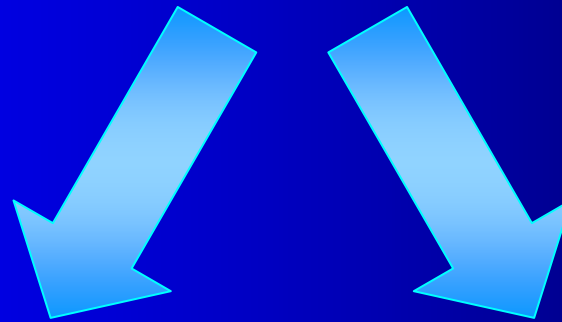
6 mois
pour AMT

! Si accord de
branche
étendu le
prévoyant !

8 mois
pour les Cadres

La période d'essai

2 nouvelles obligations



Ecrite dans le contrat
de travail

Délai de prévenance
en cas de rupture

- 24 h si 7 jrs max de présence
- 48 h si 8 jrs à 1 mois de présence
- 1 mois si 3 mois de présence
(empl. uniquement)

Les modes de recours au CDD : rappel

Pour remplacement



D'un salarié absent ou en attendant un recrutement ou en transition suite à départ dans le cadre d'une suppression de poste

Pour accroissement d'activité



Temporaire d'activité, travaux urgents, commande exceptionnelle à l'exportation

CDD d'usage ou de type particulier



Emploi à caractère saisonnier, mission effectuée à l'étranger, contrats aidés...

1 nouveau CDD : le CDD pour objet défini

Réalisation d'un
objet défini

Pour Ingénieurs
et Cadres

Durée de 18 à
36 mois

! Si accord de
branche étendu
ou accord
d'entreprise le
prévoyant !

Les mentions obligatoires du contrat pour objet défini

« CDD à objet défini »

Référence de l'accord

Description du projet et
durée prévisible

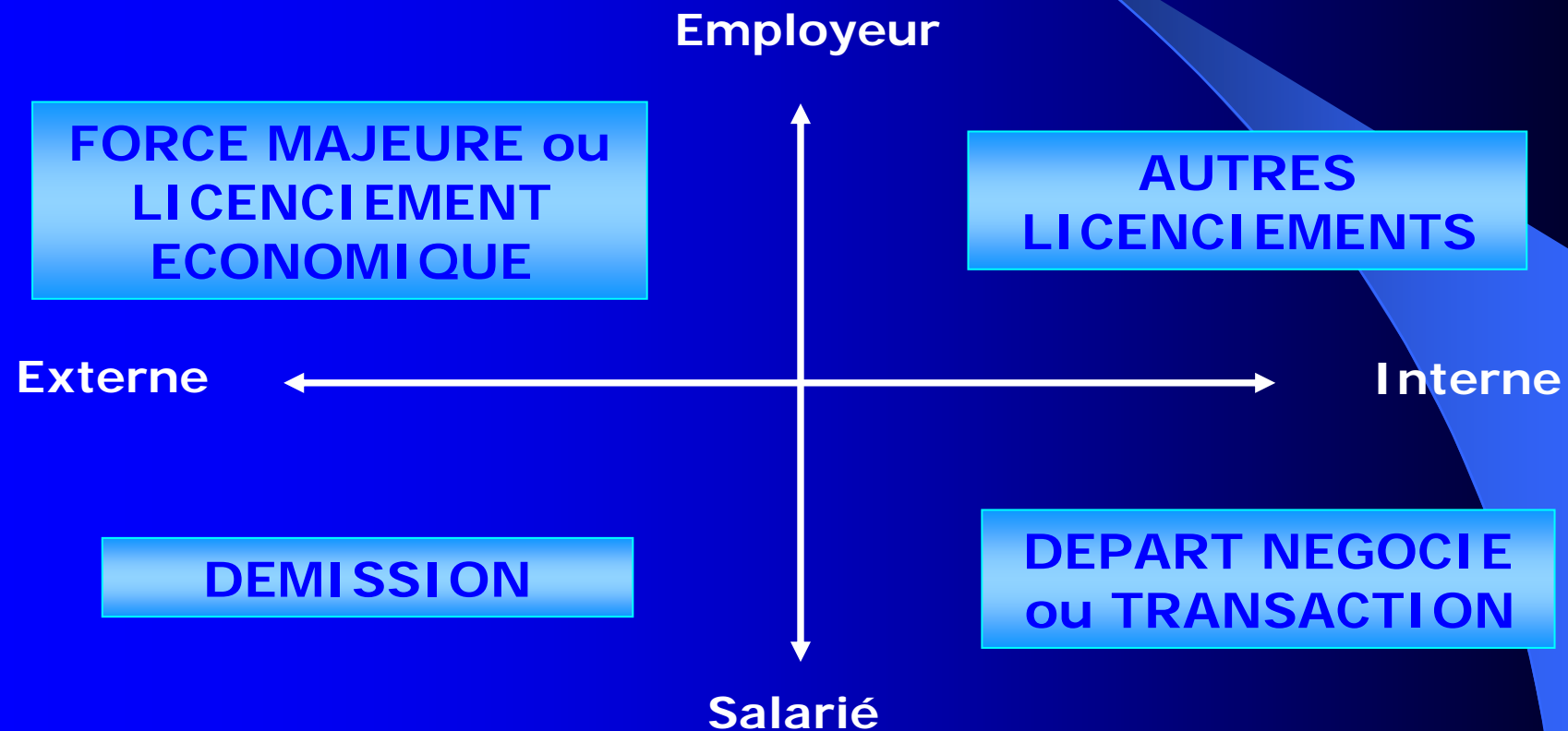
Définition des tâches

Déterminant de la fin de
la relation contractuelle

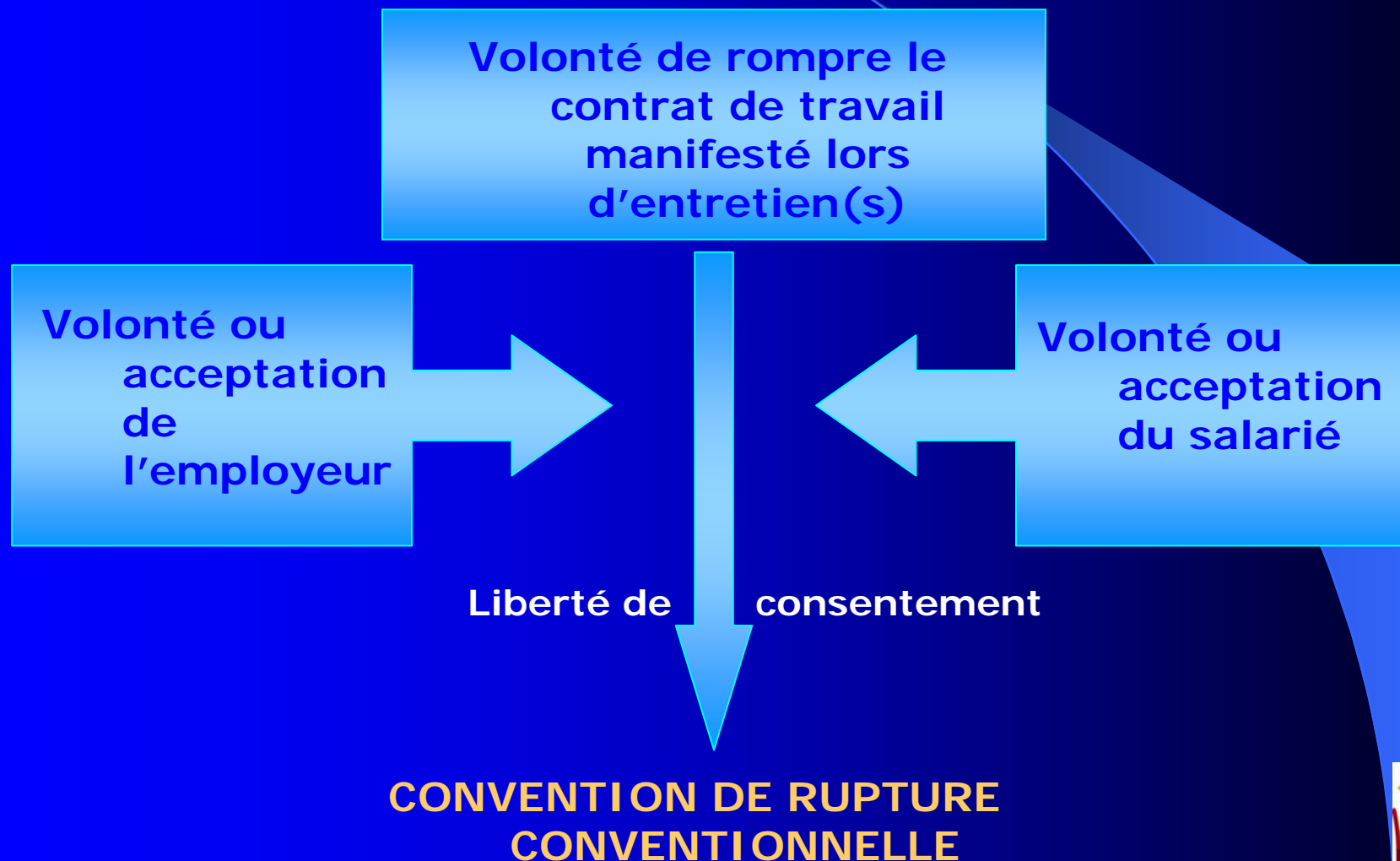
Délai de prévenance

Clause de rupture

Rappel : les grands modes de rupture du contrat de travail



La rupture conventionnelle : un nouveau mode de rupture



La rupture conventionnelle : sa procédure

Entretiens avec accord
des parties

Etablissement d'une convention

Délai de rétractation de 15 jrs

Formulaire de d'homologation / DDTEFP

Délai d'instruction de 15 jrs

Rupture conventionnelle effective
(le lendemain du jour de l'autorisation)

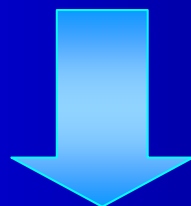
La loi de modernisation sociale

Les autres mesures de la loi

1. Le renforcement de l'info des IRPS
2. Le cadre légal du portage salarial
3. La conciliation prud'homale
4. Le retour du solde de tout compte

Débat

Quelles applications concrètes en entreprise ?



- **veille sur les nouvelles dispositions conventionnelles venant compléter la loi**
- **Adaptation des procédures et outils de gestion administrative du personnel**
- **Négociations à initier avec les partenaires sociaux dans l'entreprise**
- **Informations à faire circuler en interne auprès des décideurs et/ou des salariés**